



## Politique d'évaluation école secondaire Jules-Verne

### I. Philosophie et principes

L'évaluation guide et contribue à la réussite de l'élève tout au long de son cheminement scolaire et personnel.

Elle est un outil au service de l'apprentissage et au service de l'enseignement.

Elle repose sur trois principes :

- L'évaluation diagnostique se fait avant l'apprentissage et permet de planifier les activités au sein de la classe ;
- L'évaluation formative se fait tout au long de l'apprentissage. Elle sert à mesurer les progrès de l'élève et fournit à ce dernier une rétroaction sur son travail, en vue d'améliorer son apprentissage. Elle permet également à l'enseignant d'opérer un retour sur les pratiques et stratégies d'enseignement ;
- L'évaluation sommative permet d'évaluer le degré de réussite des élèves au terme de leur apprentissage.

L'école s'appuie sur ces modes d'évaluation dans le cadre de ses cours.

### II. Pratiques d'évaluation

#### 1. Pratiques

L'évaluation critériée doit s'appuyer sur les objectifs globaux et spécifiques de la matière, mentionnés dans le plan de cours.

Les élèves doivent être informés des critères avant l'évaluation.

L'évaluation doit faire l'objet d'une rétroaction.

L'évaluation doit refléter au mieux le travail fourni par l'élève.

Les stratégies d'évaluation doivent être diversifiées.

L'évaluation formative comprend notamment l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs. Pour le programme du diplôme IB, elle peut inclure les travaux pratiques, les projets, les tests, les examens conduits dans le cadre du cours.

L'évaluation sommative au programme du diplôme inclut l'évaluation interne et l'évaluation externe. L'évaluation interne est conduite au cours des deux années du programme du diplôme.

## 2. *Notation et transmission des résultats*

### (i) Pour le programme de la Colombie-Britannique

Au cours du premier et du deuxième trimestre, les élèves reçoivent un bulletin informel rapportant leurs habitudes de travail et leur progression académique.

A la fin de chaque trimestre, les élèves reçoivent un bulletin sur lequel sont reportées les notes en pourcentage.

### (ii) Pour le programme du diplôme

En 11<sup>ème</sup> et en 12<sup>ème</sup> année, les élèves reçoivent un bulletin informel au cours des deux premiers trimestres rapportant leurs habitudes de travail et de leur progression.

A la fin de la 11<sup>ème</sup> année, les élèves du programme du diplôme reçoivent un bulletin IB, sur lequel sont reportées la note sur 7 pour chaque matière, une note entre A et E pour la théorie de la connaissance et des appréciations pour le mémoire et pour CAS.

En 12<sup>ème</sup> année, au premier et au second trimestre, les élèves reçoivent un bulletin IB, selon les mêmes modalités que le bulletin IB de 11<sup>ème</sup> année. Les notes anticipées sont indicatives et permettent d'évaluer la progression de l'élève au sein des cours IB.

L'évaluation sommative est effectuée tout au long des deux années (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>) :

#### 1. *Evaluation interne*

Elle est effectuée par l'enseignant et modérée par des examinateurs externes.

#### 2. *Evaluation externe*

Certains travaux sont évalués en externe comme par exemple les tâches écrites en langue, la composante pratique en art, l'essai de théorie de la connaissance ou encore le mémoire. Ces travaux sont réalisés sous la supervision des enseignants et sont ensuite évalués par des examinateurs externes.

Quant aux examens, qui constituent le deuxième volet de l'évaluation externe, ils se déroulent durant le mois de mai de la 12<sup>ème</sup> année.

Les résultats IB sont communiqués au courant de la première semaine du mois de juillet de la 12<sup>ème</sup> année.

## III. **Rôles et responsabilités**

### 1. *Mise en œuvre*

La politique d'évaluation est remise au comité du personnel, qui est chargé de le transmettre au personnel enseignant qui doit l'approuver. Une fois le document approuvé, il est remis à la direction pour adoption.

La politique d'évaluation est remise à tous les enseignants de l'établissement.

### 2. *Evaluation et révision*

La politique d'évaluation est évaluée de manière formelle tous les cinq ans lors du processus d'autoévaluation du programme du diplôme. Une évaluation informelle peut faire l'objet d'une révision informelle à la demande du comité du personnel.

Le processus de révision est initié par le comité du personnel.

Le comité de révision formé d'enseignants procède à la révision de la politique d'évaluation en consultant le personnel enseignant.